

## Ateliers Mémoire de Recherche ou de Stage (AMRS) M1 et M2

### Calendrier 2023-2024 et attendus

---

Vous trouverez ci-dessous le dispositif de suivi prévu pour le mémoire (de recherche ou de stage) en M1 et M2. Outre les enseignements de méthodologie en sciences sociales, obligatoires en M1 aux semestres 1 et 2, ce suivi s'appuie sur un atelier de recherche (M1-M2) qu'il est **impératif de suivre (y compris pour les étudiant-es salarié-es)**, animé par votre directeur·trice de mémoire ; et sur un suivi individuel à l'occasion de rendez-vous individualisés avec ce/cette directeur·trice.

#### **1/ Ateliers de recherche & suivi individualisé**

Dans le cursus, sont donc prévus dans un premier temps une mise en route et un suivi dans un cadre collectif puis, dans un second temps (qui peut chevaucher autant que de besoin le précédent), un suivi individualisé.

Le **suivi collectif** prend la forme d'un **atelier de recherche**, dans lequel les étudiant-es du master sont réparti-es en fonction de leur sujet de recherche et des spécialités des enseignant-es du master.

**Six séances d'atelier de recherche** sont prévues au cours de l'année universitaire (trois au premier semestre, trois au second) ; le calendrier pris en compte pour les références est celui du département Sciences sociales des Mondes Méditerranéens :

- La **première séance** aura lieu en **octobre**, avant la pause pédagogique. Les dates vous seront précisées en fonction des groupes. Merci de surveiller le tableau d'affichage pour la date de la 1<sup>ère</sup> séance et des suivantes.
- La **deuxième séance** aura lieu en **novembre**.
- La **troisième séance** aura lieu en **décembre**.
- La **quatrième séance** aura lieu au début du second semestre, **en janvier ou début février**.
- La **cinquième séance** aura lieu en **mars**.
- La **sixième séance** aura lieu en **avril**.

**Une absence systématique aux ateliers collectifs et l'absence d'une amorce de suivi individuel avant la pause pédagogique d'automne (28/10/2023 au 05/11/2024) conduira à enregistrer une défaillance dans le cadre de l'atelier, défaillance qui sera enregistrée *via* le logiciel pédagogique.**

**L'enregistrement de cette défaillance conduit à rendre impossible la soutenance du mémoire dans l'année en cours (2023-2024).**

**L'absence de rendus des travaux détaillés ci-dessous est considérée comme une défaillance aux exigences de l'atelier.**

#### **Le suivi individualisé**

Outre ce suivi collectif, un **suivi individualisé** sera assuré par le/la directeur·trice de mémoire, sous la forme de rendez-vous individualisé, à fixer avec l'enseignant-e.

Ce suivi, en atelier et sous la forme de rendez-vous individuels, est globalement pris en compte

dans l'évaluation au titre de l'atelier de recherche et de suivi du mémoire. Ce suivi est obligatoire en M1 comme en M2, y compris pour les redoublant-es n'ayant pas validé le mémoire l'année précédente.

## **2/ Le calendrier de progression du mémoire**

Le calendrier universitaire de notre master est construit pour des **soutenances de mémoire dès le mois de juin, et au plus tard le 24 juin 2024**. Les éventuelles soutenances en septembre 2024 sont exceptionnelles.

**Toute soutenance est soumise à un accord préalable**, formulé par l'équipe pédagogique, sur la base de l'avis du/de la directeur-trice de mémoire, **en fonction de l'état d'avancement du mémoire à la mi-mai**. Cet accord préalable sera communiqué aux étudiant-es du Master *via* le Moodle du secrétariat pédagogique, le 22 mai 2024.

Une brochure, intitulée « Conseils de rédaction pour le mémoire de recherche à l'usage des étudiant-es » est à votre disposition sur le Moodle du secrétariat pédagogique. Elle vous sera également distribuée en version papier lors des ateliers de recherche.

Cette brochure contient des recommandations importantes pour préparer, structurer, rédiger votre mémoire. Merci d'en prendre attentivement connaissance et de vous y reporter tout au long de l'année.

**EN MASTER 1 : 5 étapes** sont indispensables pour envisager une soutenance dans l'année universitaire :

- **Première étape : le choix et la délimitation du sujet de mémoire**

Si le sujet de votre mémoire peut éventuellement évoluer par rapport au projet déposé en vue de votre inscription dans le master, il doit être définitivement arrêté **au plus tard fin octobre**. Il vous sera demandé de le **présenter oralement** lors de la séance d'atelier de recherche qui aura lieu après la pause pédagogique d'automne, **en novembre**.

- **Deuxième étape : un travail bibliographique essentiel pour élaborer l'état de l'art correspondant à votre sujet**

***Voir le point 3 pour le détail et le calendrier des travaux à rendre pour valider l'AMRS.***

Ce travail bibliographique implique d'avoir identifié dans quels domaines des sciences sociales s'inscrit votre sujet, d'avoir repéré les références incontournables sur votre sujet et les questions auxquelles celui-ci peut renvoyer. Pour ce faire, il importe de vous appuyer, d'une part, sur des encyclopédies de poche ou des ouvrages de synthèse (du type collection « Que sais-je ? » aux Presses universitaires de France, collection « Repères » aux éditions La Découverte, collection « 128 » aux éditions Armand Colin) qu'il faut lire pour commencer ; d'autre part, sur un corpus d'ouvrages et d'articles scientifiques sélectionnés à partir des bases de données bibliographiques en ligne, dont il faut organiser la lecture thématiquement.

L'utilisation du logiciel bibliographique Zotero est, pour cette étape, plus que recommandée et des formations à Zotero, assurées par la Bibliothèque universitaire, sont prévues dans le cadre de l'atelier.

La constitution d'une bibliographie et la rédaction d'un état de l'art sont notamment abordées dans le cours de *Méthodologie de la recherche en sciences sociales (1) : démarches*, au premier semestre.

- **Troisième étape : une problématisation de votre sujet**, sans laquelle aucun mémoire ne peut sérieusement être envisagé.

On entend par « problématisation » la **construction de votre objet de recherche**. Cette problématisation part de et inclut l'état de l'art, à partir d'une présentation raisonnée qui vous permettra de « déplier » vos propres questions de recherche.

- **Quatrième étape : une présentation de ce que sera votre méthodologie d'enquête**

Par « méthodologie d'enquête », on désigne le terrain envisagé, les modalités de contact pour y accéder, et la ou les méthodes retenues pour l'investiguer (archives, corpus de presse, questionnaires, observations, entretiens).

Au stade du master 1, il ne vous est pas demandé de réaliser votre enquête, mais de la *préparer*. Cette présentation de la méthodologie doit donc inclure la description précise du corpus d'archives, l'élaboration du questionnaire, de grille d'observation ou du guide d'entretien, selon la ou les méthodes retenues.

La préparation du terrain d'enquête et de la partie méthodologique du mémoire sont notamment abordées dans le cours de *Méthodologie de la recherche en sciences sociales (2) : terrains*, au second semestre.

- **Cinquième et dernière étape : la réalisation écrite du mémoire**, sa mise en forme et la mise en perspective du travail de recherche pour le M2 (incluant un calendrier ou un phasage précis des étapes de l'enquête).

Il est donc impératif d'avoir commencé à lire des ouvrages et articles scientifiques et constitué une première bibliographie en novembre, d'avoir terminé une première version de l'état de l'art à la fin du premier semestre, d'avoir esquissé la problématique du mémoire en février, afin de travailler sur la méthodologie de l'enquête au printemps (mars-avril), et de pouvoir présenter l'avancement écrit de son mémoire à plusieurs reprises à son encadrant-e.

### **3/ Modalités de validation de l'AMRS**

- L'assiduité est obligatoire, y compris pour les étudiant-es salarié-es.
- La validation est, en outre, soumise au rendu des quatre travaux suivants et à la soutenance du mémoire :
  - À la séance 2, en novembre : une fiche de lecture sur un ouvrage en lien avec la thématique du mémoire avec accord préalable de l'encadrant-e sur le choix de l'ouvrage en question
  - À la séance 3, en décembre : une première version de l'état de l'art et une bibliographie raisonnée sur votre sujet de mémoire, qui tient compte des indications de mise en forme des références bibliographiques.

Cet état de l'art prendra la forme d'un document rédigé et dactylographié de 5 pages minimum, auquel il conviendra d'adjoindre la liste des références bibliographiques repérées mais non encore lues. Le rendu de ce travail à la date attendue (atelier de décembre) conditionne la validation de l'AMRS. Ce document est à remettre en main propre (et donc en version papier) à l'encadrant-e.
  - À la séance 5, en mars : une présentation raisonnée de la question de recherche et de la problématique, s'appuyant sur l'état de l'art, est à rendre à son/sa directeur-trice de

mémoire. Cette présentation prendra la forme d'un document rédigé et dactylographié de 5 pages minimum, à remettre en main propre (et donc en version papier) à l'enseignant-e concerné-e.

- Au retour des vacances de printemps : une première version du chapitre méthodologique du mémoire est à rendre à son/sa directeur·trice de mémoire. Le rendu de ce travail dans la semaine du 22 avril 2024 conditionne la validation de l'AMRS.
  - Le rendu de ces travaux conditionne l'accord pour soutenance, délivré par l'équipe pédagogique, sur avis du/de la directeur·rice du mémoire, à la mi-mai 2024.
  - La soutenance du mémoire conditionne la délivrance de la note d'atelier. Aucune note d'atelier ne sera donnée tant que le mémoire ne sera pas soutenu.
- **Le mémoire rédigé** est à remettre dans sa version finalisée **au plus tard le 13 juin 2024**, sous la forme de deux exemplaires papier à déposer et d'un exemplaire numérisé, au format PDF, à déposer sur l'espace Moodle du secrétariat pédagogique, créé à cette fin.

Afin que votre directeur·rice de mémoire puisse vous orienter au mieux dans la dernière ligne droite de la rédaction, **une première version de votre mémoire** est à envisager pour la fin mai-début juin.

Pour une relecture dans de bonnes conditions de cette première version par votre directeur·trice avant le dépôt définitif, celle-ci est à rendre **au plus tard le 3 juin 2024**.

**EN MASTER 2** : 5 étapes sont également indispensables pour envisager une soutenance dans l'année universitaire. Les trois premières étapes (ci-dessous) sont normalement en grande partie élaborées lors de l'année du M1.

Toutefois, ces étapes, à la différence de celles du M1, doivent être adaptées au niveau d'avancement des étudiant.es : elles dépendent d'une part de la formation où a été effectuée l'année de M1 (si en dehors du master MMM notamment) et, d'autre part, pour les M2 issu-es du master MMM, des recommandations faites par le jury pour l'amélioration du mémoire de M1 (et donc de la note obtenue au mémoire M1).

C'est pour cette raison que sont proposées à chaque étape, deux semaines différentes pour les rendus auxquelles il est indispensable de se tenir pour la bonne marche de l'atelier<sup>1</sup>.

Le calendrier est établi avec le/la directeur·trice de mémoire lors du 1<sup>er</sup> atelier.

- **Un travail de reprise de votre mémoire de M1, en tenant en compte des remarques qui vous auront été faites en soutenance** (sur l'état de l'art, le chapitre méthodologique, ainsi que sur le plan formel)
- **Le travail de terrain** est à effectuer **au plus tard entre janvier et début avril (ou entre janvier et juin** en cas de stage de longue durée) et, dans tous les cas, le carnet de terrain doit être terminé **avant le 21 avril 2024 (ou avant le 30 juin 2024** en cas de stage de longue durée)

---

<sup>1</sup> *Nota bene* : Les rendus ne sont pas acceptés entre les deux semaines mentionnées mais uniquement lors de la première ou de la deuxième semaine indiquée, en fonction du calendrier fixé en atelier en début d'année.

- **L'analyse des données de terrain, l'ajustement de votre problématique en fonction des résultats du terrain et la rédaction** du mémoire, sa mise en forme : **entre mars et fin mai 2024 (entre mai et septembre** en cas de stage de longue durée).
- **Pour une soutenance en juin** (fortement conseillée pour envisager une candidature aux contrats doctoraux), **le mémoire rédigé** est à remettre dans sa version finalisée **au plus tard le 15 juin 2024**, sous la forme de deux exemplaires papier à déposer au secrétariat du master et d'un exemplaire électronique.

Pour une relecture dans de bonnes conditions d'une première version de votre mémoire par votre directeur·trice avant le dépôt définitif, celle-ci est à rendre **au plus tard le 2 juin 2024**.

Pour les soutenances en septembre-octobre, le calendrier sera communiqué en juin – les soutenances ne pourront cependant pas excéder le 24 octobre 2024.

**La présence à tous les ateliers est obligatoire pour les M1 comme pour les M2, sauf en cas de mobilité. Pour les M2, la présence aux trois premiers ateliers est obligatoire, la participation aux autres séances à compter de janvier est fixée avec le/la directeur·trice de mémoire en fonction des besoins de l'étudiant·e.**